

Observatoire des prix de référence dans les marchés publics

Observatoire/Observatorium
publicprocurement.brussels  CESRBC/ESRBHG

Rapport annuel 2018

Table des matières

1.	Présentation des missions de l'Observatoire	3
2.	Missions et activités de l'Observatoire.....	5
2.1.	Réponses à des demandes individuelles d'avis et de recommandations de pouvoirs adjudicateurs.....	5
2.2.	Développement d'expertises et de connaissances spécifiques sur des secteurs d'activités..	6
2.2.1.	Méthode de travail.....	6
2.2.2.	Secteur de l'impression	8
2.2.3.	Secteur de l'informatique.....	9
2.2.4.	Secteur de l'évènementiel.....	9
2.2.5.	Secteur du transport de personnes.....	10
2.3.	Mise en œuvre des missions du GT « Lutte contre le dumping social »	10
2.3.1.	Rédaction et publication d'un « Guide des bonnes pratiques dans les marchés publics »	11
2.3.2.	Création d'une méthodologie et d'un outil d'analyse des bilans.....	11
2.3.3.	Création et mise en place d'un répertoire d'entreprises	13
2.4.	GT vadémécum « clauses sociales ».....	14
2.5.	Modification de l'ordonnance du 3 avril 2014 portant création de l'Observatoire.....	15
2.6.	Réseau bruxellois des acheteurs publics régionaux.....	15
2.7.	Activités diverses	16
2.7.1.	Participation de l'Observatoire à divers événements	16
2.7.2.	Tenue d'un répertoire de jurisprudence et analyse de la nouvelle législation.....	17
2.7.3.	Comité de pilotage de l'étude « Réinternalisation des métiers peu qualifiés »	17
2.7.4.	Formations et séminaires	17
3.	Communication	18
3.1.	Création d'un logo « Observatoire »	18
3.2.	Pages web du Conseil économique et social consacrées à l'Observatoire	18
3.3.	Nouvelles publications de l'Observatoire.....	18

1. Présentation des missions de l'Observatoire

Né du constat des interlocuteurs sociaux de la nécessité d'éviter la concurrence déloyale et le travail au noir dans la commande publique, l'Observatoire des prix de référence dans les marchés publics (ci-après l'Observatoire) a été créé au sein du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale (CESRBC) par l'ordonnance du 3 avril 2014¹.

L'objectif principal de l'Observatoire vise à lutter contre le dumping social² dans les marchés publics. De cet objectif découle une mission générale d'aide aux pouvoirs adjudicateurs dans le cadre de la passation de leurs marchés publics de travaux et de services. Cette mission générale se décline en plusieurs missions spécifiques. Certaines résultent de l'ordonnance de 3 avril 2014, d'autres des recommandations du groupe de travail régional « Lutte contre le dumping social » (voir point 2.3). Ces missions peuvent être résumées comme suit :

MISSION GÉNÉRALE	Fournir une aide à la prise de décision administrative en matière de marchés publics de services et de travaux (secteurs classiques ³)	
MISSIONS COMPLÉMENTAIRES	Missions issues de l'ordonnance du 3 avril 2014	Missions issues du groupe de travail « Lutte contre le dumping social »
	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir des résultats d'analyse sur les prix soumissionnés lorsque le pouvoir adjudicateur⁴ a des raisons d'interroger le caractère anormalement bas des prix • Préparer des avis relatifs à l'insertion de clauses techniques dans les documents du marché⁵ de nature à renforcer l'attribution et l'exécution des marchés publics • Assurer une veille sur les prix • Sensibiliser et diffuser les connaissances en matière de prix et assurer une intermédiation entre pouvoirs adjudicateurs et organisations représentatives des secteurs privés 	<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser des bonnes pratiques par le biais d'un « Guide des bonnes pratiques dans les marchés publics » • Élaborer un répertoire d'entreprises mentionnant notamment les attestations de bonne exécution pour tous les types de marchés • Développer un outil d'analyse de la situation financière et économique des entreprises de nature à offrir un service qualitatif complémentaire aux pouvoirs adjudicateurs bruxellois dans le cadre des marchés publics • Créer une plateforme d'échange de données de marchés publics

¹ Ordonnance du 3 avril 2014 portant création d'un Observatoire des prix de référence dans les marchés publics au sein du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale. Disponible sur : http://www.ces.irisnet.be/fr/Ordonnance_Observatoire%20prix%20de%20reference%20dans%20les%20marches%20publics.pdf.

² Le terme de dumping social concerne un large éventail de pratiques abusives ainsi que le contournement de la législation, qui rendent possible la concurrence déloyale en minimalisant de façon illégale le coût du travail et les coûts de fonctionnement.

³ Les pouvoirs adjudicateurs visés à l'article 2, 1° de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics qui n'exercent pas les activités visées aux articles 96 à 102 de cette loi (gaz, électricité, eau, transports, ports, aéroports et services postaux).

⁴ Terme légal pour désigner les acheteurs publics.

⁵ Les documents du marché renvoient aux documents applicables au marché public fournis par l'adjudicateur ou auxquels il se réfère (avis de marché, cahier des charges, etc.).

Les missions de l'Observatoire s'inscrivent donc globalement dans le cadre général de la lutte contre le dumping social, les prix anormalement bas pouvant être un signe révélateur de ce phénomène. Le dumping social est une préoccupation importante pour la Région bruxelloise. Les interlocuteurs sociaux ont régulièrement sensibilisé le Gouvernement aux effets de ce phénomène néfaste pour l'économie car il conduit à de la concurrence déloyale et à des pertes d'emplois.

Les travaux de l'Observatoire ont vocation à guider les acheteurs publics régionaux dans la passation de leurs marchés publics, avec un focus particulier sur les prix anormalement bas afin de minimiser, voire de supprimer, les risques de dumping social et de pratiques déloyales et frauduleuses dans les marchés publics en Région de Bruxelles-Capitale.

Afin de remplir les missions précitées, l'Observatoire a travaillé en 2018 à plusieurs actions, déclinées en 7 activités (les activités reprises dans le graphique sont détaillées ci-après) :

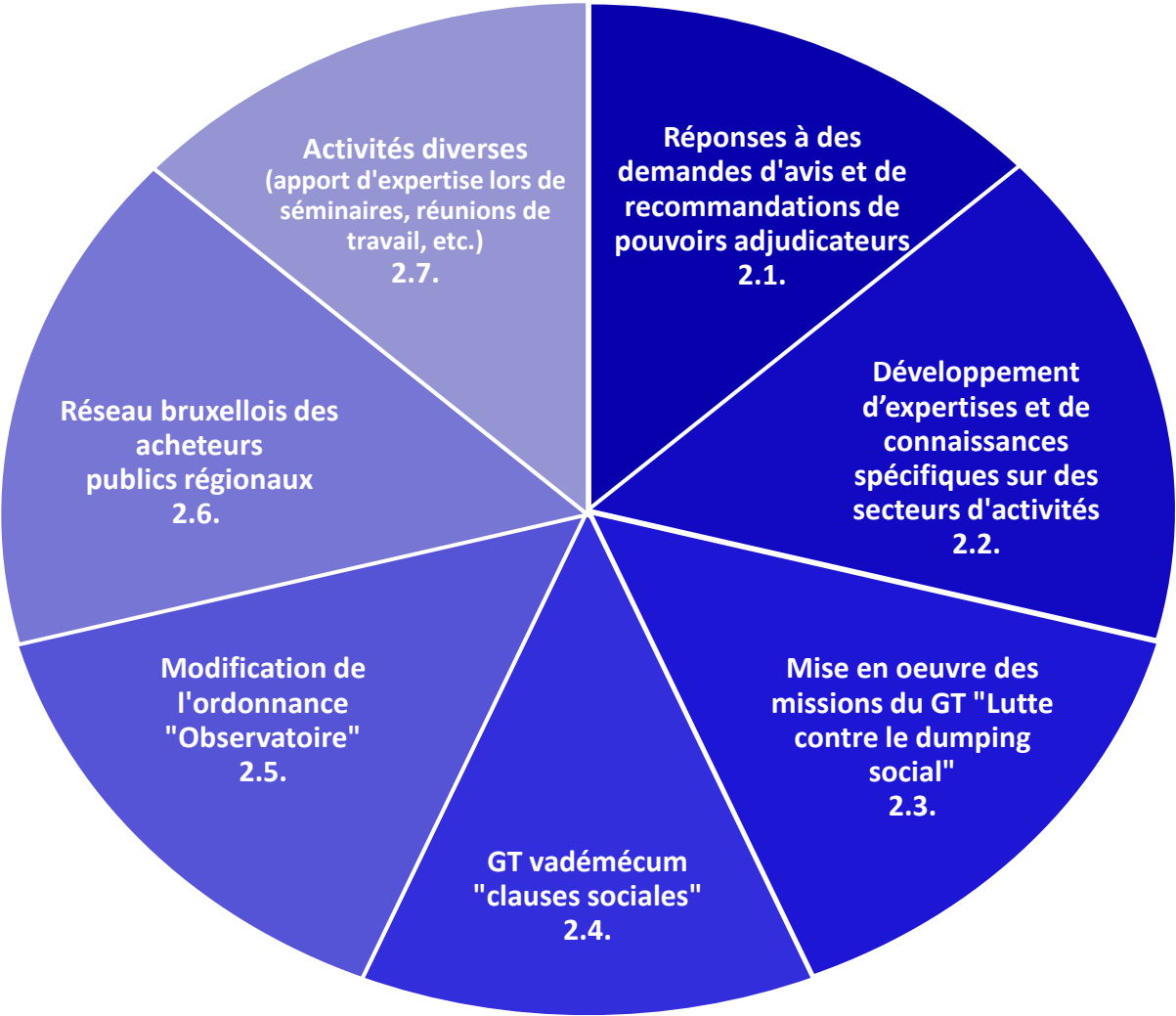


Figure 1- Activités de l'Observatoire

2. Missions et activités de l'Observatoire

2.1. Réponses à des demandes individuelles d'avis et de recommandations de pouvoirs adjudicateurs

L'une des principales activités de l'Observatoire consiste à fournir, sur sollicitation des pouvoirs adjudicateurs, une analyse des prix et des justifications remis par un ou des soumissionnaire(s) dans le cadre d'un marché public en cas de soupçon de prix anormalement bas.

Cette analyse est fournie aux pouvoirs adjudicateurs ayant saisi l'Observatoire dans le cadre de la procédure de vérification des prix et des coûts des articles 33, 35 et 36 de l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques⁶. L'Observatoire rend son avis à l'acheteur public lorsque celui-ci a procédé à plusieurs formalités destinées à vérifier que les prix et les coûts auxquels il est confronté sont normaux. Le pouvoir adjudicateur doit donc procéder, dans un premier temps, à la vérification des prix des offres qui lui ont été remis. Lorsqu'il soupçonne un ou des prix d'être anormalement bas, il lui revient de procéder à un examen de ces derniers et d'exiger la production de justifications de prix ou de toutes informations nécessaires de la part des opérateurs économiques mis en cause. C'est lorsque l'acheteur public a analysé ces justifications et qu'il a considéré qu'elles n'étaient pas suffisantes pour démontrer la normalité du prix en question qu'il peut alors se tourner vers l'Observatoire afin de solliciter son avis sur le(s) prix, les coûts et le(s) justification(s) fournie(s).

Dans le cadre de cette activité, l'Observatoire a pu mettre en œuvre, à l'occasion des avis et recommandations rendus, les méthodologies qu'il a développées depuis sa mise en place effective fin 2014.

Suite à un travail de recherche et de collecte d'informations, l'Observatoire a élaboré deux approches méthodologiques d'analyse de prix⁷ :

- la décomposition du prix en ses différents postes ;
- la comparaison à des données historiques.

D'une manière générale, les avis rendus par l'Observatoire dans le cadre de la vérification des prix nécessitent très souvent une approche prenant en compte des aspects très diversifiés. Cette diversité est principalement appréhendée par l'Observatoire par un mécanisme de décomposition du prix remis par le(s) soumissionnaire(s).

A l'origine, cette approche par « décomposition du prix » avait été conçue afin de pallier l'absence initiale de données auxquelles comparer les prix soumis et les difficultés de construction de bases de données⁸. Elle consiste en une décomposition du prix de la prestation en ses différents postes. L'objectif est d'analyser le caractère réaliste des différentes dimensions du prix en confrontant chacun de ces éléments à des minimums/références existant(e)s, comme les salaires bruts, les primes, les indemnités et les sursalaires (fixés dans les CCT⁹), etc.

⁶ Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, *M.B.*, 9 mai 2017, p. 55345.

⁷ Ces méthodologies sont détaillées dans le rapport annuel 2015 de l'Observatoire, disponible via le lien suivant : <https://ces.irisnet.be/fr/observatory/publications-et-documents-utiles/rapports-annuels/rapport-annuel-2015/view>.

⁸ La création de bases de données suppose en amont la rédaction de cahiers des charges-type et l'élaboration de postes standardisés, puis l'établissement d'un système de collecte de données. Ces conditions n'étant pas remplies au niveau régional, cette approche n'est pour l'instant pas opérationnelle.

⁹ Conventions collectives de travail.

En raison de la part prépondérante représentée par la main d'œuvre dans certains secteurs, une large part du travail est portée sur cet aspect, en particulier sur le salaire brut et, dans la mesure du possible, les différentes charges. L'Observatoire a également travaillé sur les dispositifs de réduction des coûts tels que le plan Activa, etc.

Enfin, l'Observatoire fournit également, sur demande, des recommandations individualisées sur diverses thématiques, principalement liées aux prix (procédure de vérification des prix, formules de révision de prix, etc.).

En 2018, l'Observatoire a répondu à plusieurs sollicitations de pouvoirs adjudicateurs. Celles-ci concernaient :

- des demandes d'avis sur des offres et des justifications de prix (dans le cadre de l'ordonnance du 3 avril 2014 ou en dehors de l'application de celle-ci) ;
- des informations relatives aux prix ;
- diverses demandes (documents de marché, contenu des CCT, etc.).

Les demandes reçues par l'Observatoire peuvent être réparties, selon leur provenance, comme suit :

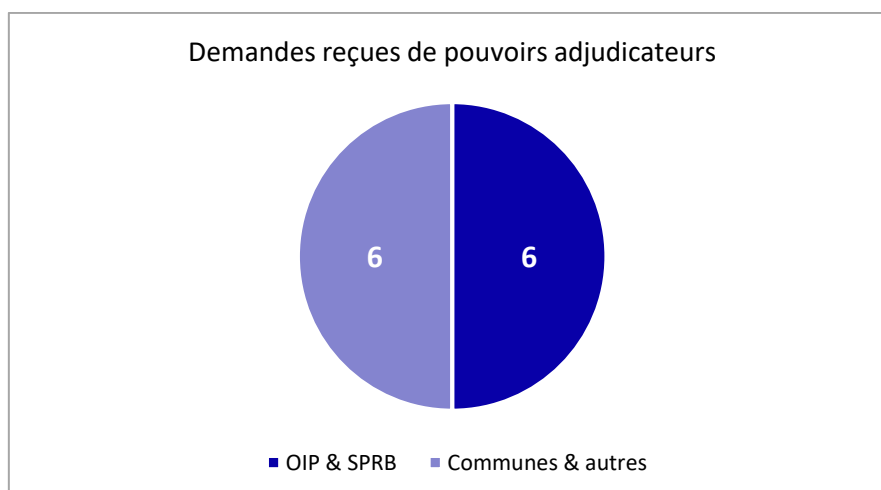


Figure 2 - Demandes de l'Observatoire

2.2. Développement d'expertises et de connaissances spécifiques sur des secteurs d'activités

2.2.1. Méthode de travail

Depuis sa création, l'Observatoire a développé une approche consistant à rassembler un maximum d'informations auprès des acteurs de divers secteurs économiques. Ce travail permet à l'Observatoire d'acquérir des connaissances spécifiques lui permettant de conseiller de façon pertinente les pouvoirs adjudicateurs dans la passation de leurs marchés publics.

Le travail d'investigation mené par l'Observatoire lui a également permis de développer des méthodologies d'analyse de prix utiles à sa mission de remise d'avis et de collecter des suggestions d'améliorations des documents du marché.

La mission de l'Observatoire étant circonscrite à la Région de Bruxelles-Capitale, « l'échantillon » des entreprises rencontrées s'est naturellement porté sur les entreprises présentes à Bruxelles mais

également sur celles actives à Bruxelles et localisées dans une autre Région du pays.

Compte tenu de l'objectif principal de l'Observatoire de lutte contre le dumping social, la priorité est donnée aux secteurs à forte densité de main d'œuvre et/ou plus sensibles à la fraude.

Au fur et à mesure de l'avancée de ce travail d'investigation, l'Observatoire a posé les bases d'une méthodologie de travail qu'il applique de façon systématique lors de l'investigation de tout nouveau secteur. Outre des recherches documentaires (CCT applicables, etc.), cette « méthodologie » consiste donc à rencontrer un maximum d'acteurs (fédérations, entreprises, organisations syndicales) afin de les questionner quant aux obligations réglementaires propres au secteur, aux améliorations potentielles des documents du marché, aux composantes du prix de vente, etc.

Ces rencontres ont notamment pour but de compiler un maximum d'informations afin de les diffuser auprès des pouvoirs adjudicateurs bruxellois par le biais de :

- tables rondes visant à confronter les résultats du travail de terrain de l'Observatoire aux expériences de passation des marchés par les pouvoirs adjudicateurs ;
- notes techniques et synthèses (ex. synthèse des principales informations des CCT relatives aux fonctions, aux salaires et aux primes, etc.) ;
- recommandations spécifiques propres au secteur (spécifications techniques, exemples de critères de sélection, d'attribution, etc.) ;
- le cas échéant, un cahier des charges-type¹⁰.

Au fur et à mesure des avancées, ces documents sont rendus disponibles via les [pages web du Conseil économique et social consacrées à l'Observatoire](#)¹¹.

L'objectif des entretiens est également d'identifier, par secteur, les variables les plus saillantes quant à la détermination du prix. Ces variables intègrent la liste des suggestions d'améliorations des cahiers des charges formulées par l'Observatoire (sous l'expression « Postes standardisés ») dans le but de :

- permettre aux entreprises de disposer des informations nécessaires afin de répondre le plus précisément possible à l'offre ;
- construire des postes communs aux acheteurs publics bruxellois afin d'élaborer une base de données de prix comparables.

Après avoir précédemment analysé les secteurs du nettoyage, du gardiennage et de la restauration collective, l'Observatoire a travaillé, en 2018, sur les secteurs suivants : l'impression, l'informatique, l'événementiel et le transport de personnes.

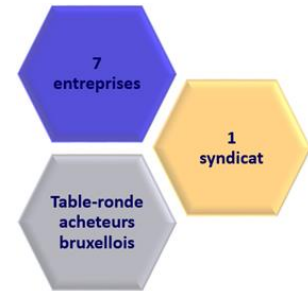
¹⁰ Les caractéristiques et la multiplicité potentielle des spécifications techniques de certains types de marchés ne peuvent systématiquement être synthétisées dans un cahier des charges-type. Dans ce cas, l'Observatoire rédige une note technique reprenant une série de recommandations propres au secteur.

¹¹ <https://ces.irisnet.be/fr/observatory/publications-et-documents-utiles>.

2.2.2. Secteur de l'impression

2.2.2.1. Acteurs du secteur de l'impression

L'Observatoire a poursuivi en 2018 le travail d'investigation entamé en 2017 sur le secteur de l'impression en rencontrant 8 acteurs du secteur (7 entreprises et 1 organisation syndicale).



2.2.2.2. Enquête de janvier 2018 à mai 2018

Au cours des entretiens avec les acteurs du secteur, l'Observatoire a pu identifier les composantes du prix, parmi lesquelles¹² :

- main d'œuvre (salaires bruts, primes et indemnités spécifiques, charges sociales, etc.) ;
- matières premières (papier et encre) ;
- machines (coût de la machine selon le type : offset, digital, machine de finition et amortissement de la machine) ;
- etc.

Comme mentionné ci-avant, la synthèse de ces rencontres a également permis l'identification d'informations nécessaires aux entreprises pour permettre à celles-ci d'établir leur offre. Cette liste s'articule autour du type de publications (brochure, carnet, agenda, rapport annuel, catalogue, journal, affiche, dépliant, carte de visite, etc.), du descriptif technique (tirage, format, couverture, intérieur, type de finition, conditionnement, lieu de livraison) et des volumes/quantités à imprimer. Ces éléments d'informations peuvent être intégrés aux spécifications techniques des cahiers des charges dans le but, notamment, de :

- permettre au pouvoir adjudicateur de comparer objectivement les offres entre elles ;
- éviter la remise de prix anormalement bas causée par la mauvaise compréhension de la demande du pouvoir adjudicateur.

2.2.2.3. Pistes de réflexions d'améliorations des documents de marchés d'impression

▪ Table ronde du 5 juin 2018

En juin 2018, l'Observatoire a organisé une table ronde consacrée aux marchés publics d'impression. Cette table ronde a réuni plusieurs pouvoirs adjudicateurs bruxellois passant des marchés publics dans ce secteur.

L'objectif était de confronter les expériences et remarques des pouvoirs adjudicateurs avec les suggestions des acteurs du secteur rencontrés par l'Observatoire.

▪ Rédaction de recommandations spécifiques et de documents de synthèse pour les marchés d'impression

A la suite des consultations mentionnées ci-avant, l'Observatoire a compilé des recommandations spécifiques aux marchés d'impression. Il s'agit principalement d'une synthèse des suggestions d'améliorations collectées auprès des entreprises, mais également issues de la table ronde du 5 juin 2018.

L'Observatoire a rédigé 4 documents à l'attention des pouvoirs adjudicateurs bruxellois :

¹² Pour plus de détails, l'Observatoire renvoie aux documents de synthèse qui seront prochainement disponibles sur les pages web du Conseil économique et social consacrées à l'Observatoire.

- une synthèse de la commission paritaire 130 ;
- une formule de révision de prix propre au secteur ;
- un document reprenant un exemple d'inventaire et de spécifications techniques ;
- des recommandations spécifiques aux marchés publics d'impression.

Ces documents sont accessibles via les [pages web du Conseil économique et social consacrées à l'Observatoire](#).

2.2.3. Secteur de l'informatique

2.2.3.1. Acteurs du secteur de l'informatique

L'Observatoire a débuté en 2018 un travail de fond sur le secteur de l'informatique.

Dans ce cadre, l'Observatoire a mené des entretiens auprès de différents acteurs du secteur de l'informatique et a, parallèlement, rencontré la fédération professionnelle du secteur. Ce travail préliminaire a servi à identifier le type de services dont ont besoin les pouvoirs adjudicateurs bruxellois afin d'orienter les recherches de l'Observatoire.



Les pouvoirs adjudicateurs bruxellois spécialisés dans l'achat de services informatiques ont eux aussi été consultés quant à leur expérience et aux difficultés qu'ils rencontrent dans la passation de marchés publics. L'Observatoire a également collecté, auprès de ces derniers, un certain nombre de documents du marché lui permettant d'analyser les pratiques dans ce secteur.

2.2.3.2. Recherches documentaires

L'Observatoire a effectué en parallèle un travail de recherches documentaires sur la législation applicable au secteur et notamment sur les différentes CCT établissant les normes de droit du travail en vigueur. L'ensemble de ces travaux sont destinés à produire, en 2019, des documents utiles aux pouvoirs adjudicateurs dans la passation de leurs marchés publics.

2.2.4. Secteur de l'évènementiel

Après un travail de recherches documentaires et plusieurs échanges avec des acteurs du secteur de l'évènementiel, l'Observatoire a tiré le constat d'une grande complexité structurelle dans ce secteur concernant, en particulier, la diversité des catégories de travailleurs. L'Observatoire a donc décidé de poursuivre son travail en focalisant l'investigation sur le sous-secteur du montage/démontage de stands. À cet effet, une note synthétique concernant les CCT de la commission paritaire du montage et démontage de stands a été rédigée.



2.2.5. Secteur du transport de personnes

2.2.5.1. Acteurs du secteur du transport de personnes

L'Observatoire a achevé ses interviews – entamées en 2017 – auprès des acteurs du secteur du transport de personnes en rencontrant 8 entreprises et 1 pouvoir adjudicateur. Au cours des entretiens, les entreprises ont fait part de leurs remarques sur les cahiers des charges et les appels d'offres dans le secteur. Différents aspects pratiques ont été mis en avant comme suggestions d'améliorations des documents du marché.

L'Observatoire a aussi obtenu auprès de la fédération plusieurs documents lui permettant de recouper et compléter les diverses informations recueillies dans ce secteur.



2.2.5.2. Rédaction de recommandations spécifiques aux marchés de transport de personnes et d'un document de synthèse

En guise de conclusion de ce travail d'investigation, des documents techniques à l'attention des administrations passant des marchés publics de transport de personnes ont été élaborés :

- une note technique sur les bonnes pratiques du secteur ;
- une note synthétique sur la commission paritaire 140.

L'Observatoire a également poursuivi la rédaction d'un cahier des charges-type. L'ensemble de ces documents seront prochainement disponibles sur les pages web du Conseil économique et social dédiées à l'Observatoire.

2.3. Mise en œuvre des missions du GT « Lutte contre le dumping social »

En 2016, un groupe de travail régional « Lutte contre le dumping social » (ci-après GT « Dumping ») a été mis en place par une décision du Gouvernement bruxellois relative à la transposition de la Directive 2014/24/UE sur la passation des marchés publics et à la lutte contre le dumping social. Il a été composé à partir des membres du Comité de pilotage de l'Objectif 8 – Axe 2 de la Stratégie GO4 Brussels 2025 (Cabinets ministériels, administrations concernées, Président du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale), auxquels se sont ajoutés l'Observatoire, des experts de Bruxelles Pouvoirs Locaux, du Secrétariat général du SPRB¹³, des interlocuteurs sociaux et d'autres organisations selon les thématiques abordées.

Ce GT « Dumping » a été chargé de présenter au Gouvernement et aux interlocuteurs sociaux une série de pistes de réflexion, voire de recommandations pour lutter contre le dumping social. Le Sommet social de septembre 2017, réunissant le Gouvernement et les interlocuteurs sociaux, a défini comme priorité pour 2018 la concrétisation des recommandations du GT « Dumping ». Les réalisations 2018 sont décrites aux points suivants.

¹³ Service public régional de Bruxelles.

2.3.1. Rédaction et publication d'un « Guide des bonnes pratiques dans les marchés publics »

2.3.1.1. Contexte

Parmi les recommandations du GT « Dumping » figurait la rédaction du « Guide des bonnes pratiques dans les marchés publics ».

En 2018, l'Observatoire a finalisé la rédaction du guide. Ce dernier, après avoir fait l'objet d'une contribution du Conseil économique et social¹⁴ et d'un apport de la Direction des Marchés Publics de Bruxelles Pouvoirs Locaux, a été approuvé par le Gouvernement en juillet 2018 et a été rendu accessible sur les pages web du Conseil économique et social consacrées à l'Observatoire¹⁵.

2.3.1.1. Objectifs

Le « Guide des bonnes pratiques dans les marchés publics » a été rédigé dans l'optique de fournir aux pouvoirs adjudicateurs des outils d'aide dans la passation de leurs marchés publics et dans la lutte contre les pratiques liées au dumping social. Ce guide s'adresse plus particulièrement au SPRB, aux organismes d'intérêt public, ainsi qu'aux pouvoirs locaux bruxellois.

L'objectif du guide est également de communiquer et d'offrir un complément aux initiatives mises en exergue dans le rapport du GT « Dumping », comme les protocoles de collaboration établis entre l'Inspection régionale de l'Emploi et certaines communes bruxelloises.

2.3.1.2. Contenu

Le « Guide des bonnes pratiques dans les marchés publics » rassemble les recommandations de bonnes pratiques formulées par le GT « Dumping ». Il a également fait l'objet, comme mentionné ci-avant, d'une contribution du Conseil économique et social. Outre ces travaux, le guide propose une synthèse de certaines dispositions légales, ainsi que des suggestions de clauses à insérer dans les documents du marché.

Le guide est structuré par fiches thématiques reprenant au préalable les recommandations du GT « Dumping », puis un développement juridique, ainsi que des clauses-type et diverses suggestions à insérer dans le cahier des charges.

Si la lutte contre le dumping social a constitué le « fil rouge » de sa rédaction, le guide s'inscrit, à l'instar des réflexions du GT « Dumping », dans un cadre plus large que celui de la lutte contre le dumping social au sens strict, en couvrant toutes les phases de passation d'un marché public.

Le guide souligne également le rôle de l'Observatoire des prix de référence dans les marchés publics dans le processus de vérification des prix. Une part substantielle du document est d'ailleurs consacrée à la problématique du prix et à la nécessité de prendre en compte d'autres critères d'attribution.

2.3.2. Création d'une méthodologie et d'un outil d'analyse des bilans

2.3.2.1. Contexte et objectifs

Suite aux travaux du GT « Dumping », l'Observatoire s'est également vu attribuer la mission de favoriser la bonne exécution des marchés publics en aidant les acheteurs publics bruxellois à s'assurer que ces marchés soient attribués à des entreprises capables sur un plan économique et financier d'en

¹⁴ <https://ces.irisnet.be/fr/avis/contributions/par-date/2018/c-2018-003-ces/view>.

¹⁵ <https://ces.irisnet.be/fr/observatory/publications-et-documents-utiles/guide-des-bonnes-pratiques-1>.

assurer l'exécution conforme.

D'une manière générale, cette mission vise à fournir une aide individuelle à la prise de décision administrative aux pouvoirs adjudicateurs bruxellois en matière d'analyse de la capacité économique et financière des entreprises soumissionnant à leurs marchés publics.

Dans le cadre de cette mission, l'Observatoire est chargé de :

- développer une méthodologie d'analyse de la situation économique et financière des entreprises ;
- mettre en place un outil informatique permettant de procéder à ladite analyse.

En pratique, cette mission d'analyse de la capacité économique et financière des entreprises soumissionnaires à un marché public devrait se traduire de la façon suivante :

- sur sollicitation du pouvoir adjudicateur, l'Observatoire préparera et proposera des recommandations générales quant à l'insertion dans le cahier des charges de critères de sélection qualitative relatifs à la capacité économique et financière ;
- au cours de l'analyse des offres par le pouvoir adjudicateur, l'Observatoire fournira un avis concernant la vérification de la capacité économique et financière des soumissionnaires compte-tenu des critères de sélection qualitative prévus dans les documents du marché.

L'ouverture de ce service aux pouvoirs publics est prévue pour 2019.

2.3.2.1. Méthodologie d'analyse

En 2018, l'Observatoire a poursuivi ses travaux entamés en 2017 et relatifs à l'élaboration d'une méthodologie en procédant à de nouveaux tests. Cette méthodologie consiste à analyser les bilans comptables déposés auprès de la BNB¹⁶ sur base d'indicateurs et de ratios précis susceptibles d'être adaptés en fonction du marché public considéré. La méthodologie a été testée et affinée au fil de l'année et une base de données provisoire a été alimentée.

Cette méthodologie d'analyse a été soumise à un cabinet d'avocats afin d'en vérifier la conformité aux exigences de la réglementation relative aux marchés publics. Suite à cette consultation juridique, la méthodologie a été retravaillée compte tenu des remarques formulées.

Sur un plan technique, plusieurs démarches ont été menées afin de consolider et de valider cette approche :

- une table ronde rassemblant des experts de l'analyse économique et financière (expert-comptable, réviseur d'entreprises, BNB, FSMA¹⁷, etc.) ;
- des rencontres avec différentes administrations bruxelloises disposant d'une expertise en analyse financière afin d'échanger à propos des indicateurs et outils qu'elles emploient et de la méthodologie de l'Observatoire.

2.3.2.2. Outil d'analyse des bilans

Afin que l'Observatoire puisse remplir au mieux cette mission et offrir des services efficaces aux autorités régionales et locales, il doit se doter d'un outil informatique permettant d'automatiser le calcul des indicateurs et des ratios.

¹⁶ Banque nationale de Belgique.

¹⁷ Autorités des Services et Marchés Financiers.

Le cahier des charges destiné à la passation du marché public visant à mettre en place cet outil est en cours de rédaction.

Dans ce cadre, des agences de rating ont également été contactées afin d'évaluer la pertinence de l'utilisation de leurs outils d'analyse dans le cadre des travaux de l'Observatoire. Une analyse comparative entre les deux scénarios (création d'un outil propre ou acquisition/location d'un outil existant) a été menée afin de déterminer la meilleure option dans le cadre de la mise en œuvre de cette mission à l'Observatoire.

2.3.3. Création et mise en place d'un répertoire d'entreprises

2.3.3.1. Contexte et objectifs

Parmi les autres mesures prises suite aux travaux du GT « Dumping » figure la création d'un répertoire d'entreprises au sein de l'Observatoire.

Ce service, qui sera mis en place à l'attention tant des pouvoirs adjudicateurs de la Région de Bruxelles-Capitale qu'aux opérateurs économiques désireux de participer à des procédures de marchés publics bruxellois, est destiné à assurer une meilleure connaissance des opérateurs économiques intéressés par des marchés publics spécifiques (le répertoire n'a pas vocation à donner une publicité à tous les marchés et visera en particulier la prospection dans le cadre de marchés passés en procédure sans publication).

Outre une base de données d'entreprises, le répertoire reprendra également des informations relatives à l'exécution de marchés publics passés, et notamment les attestations de bonne exécution, l'idée étant que les pouvoirs adjudicateurs puissent identifier les entreprises ayant produit des prestations de qualité.

L'objectif du répertoire est donc double et consiste à :

- élargir le nombre de marchés accessibles aux entreprises en assurant une connaissance plus dynamique des commanditaires et des opérateurs économiques quant à certains marchés ;
- informer, dans le cadre de ces procédures, les pouvoirs adjudicateurs en recherche de prestataires de la qualité des prestations fournies par les opérateurs économiques susceptibles d'être sollicités via une application étendue et qualitative des attestations de bonne exécution délivrées par d'autres pouvoirs adjudicateurs bruxellois.

2.3.3.2. Utilisation du répertoire

Ce service prendra la forme d'une plateforme Internet sur les pages web de l'Observatoire. L'inscription au répertoire sera libre et ouverte à tous les pouvoirs adjudicateurs bruxellois, ainsi qu'à tous les opérateurs économiques désireux d'y être repris, et consistera à remplir un formulaire accessible en ligne.

L'accès aux informations du répertoire sera, quant à lui, en partie public et en partie réservé aux pouvoirs adjudicateurs. Les informations qui y seront rendues disponibles consisteront en :

- Pour la partie publique :
 - o une liste des entreprises classées par type de prestations qu'elles effectuent ou souhaitent effectuer au service de pouvoirs adjudicateurs bruxellois ;

- une liste des pouvoirs adjudicateurs bruxellois, complétée des types de marchés qu'ils passent et pour lesquels ils se mettent régulièrement en recherche de soumissionnaires.
- Pour la partie privée, utilisable par les seuls pouvoirs adjudicateurs : la liste des entreprises complétée de différentes mentions utiles ou documents qui restent à déterminer (attestations de bonne exécution, etc.).

L'utilisation du répertoire sera bien sûr facultative. Il s'agira d'un service complémentaire qui ne dispensera en rien les pouvoirs adjudicateurs de respecter les principes des marchés publics.

Concrètement, le répertoire d'entreprises sera composé de :

- un formulaire d'inscription à l'attention des opérateurs économiques ;
- un formulaire d'inscription à l'attention des pouvoirs adjudicateurs bruxellois ;
- une page de consultation du répertoire d'entreprises (recherche par mots-clés renvoyant au secteur d'activités/type de prestations renseigné par les opérateurs économiques lors de leur inscription), dont une partie des informations sera disponible librement, une autre partie ne sera accessible qu'aux pouvoirs adjudicateurs enregistrés et connectés ;
- une page reprenant la liste des pouvoirs adjudicateurs bruxellois ainsi que les types de marchés qu'ils passent tels qu'ils les auront renseignés dans leur formulaire d'inscription. Ces informations seront en accès libre et donc disponibles auprès de tous les opérateurs économiques.

Sur base des prescriptions formulées par l'Observatoire, le répertoire d'entreprises est en cours de création par un prestataire extérieur. Il doit encore actuellement faire l'objet de nouveaux tests. L'Observatoire doit également prévoir de nouveaux développements suite à la mise en œuvre du Règlement général sur la protection des données.

L'ouverture de ce service est prévue dans le courant de l'année 2019.

2.4. GT vadémécum « clauses sociales »

Au 1^{er} janvier 2019 est entrée en vigueur la circulaire du 19 juillet 2018 relative à l'obligation d'insertion de clauses sociales dans les marchés publics régionaux.

Cette circulaire est applicable aux entités régionales de la Région de Bruxelles-Capitale, et impose, dans les marchés de travaux dont le montant estimé est supérieur à 750.000€ H.T.V.A., ainsi que dans les marchés de services supérieurs au seuil fixé pour la publicité européenne (221.000€ H.T.V.A. à l'heure actuelle) et dont la durée d'exécution est supérieure ou égale à 60 jours calendrier, l'insertion de clauses sociales destinées à rencontrer les objectifs de formation et d'insertion des publics-cibles de la politique de l'Emploi menée par la Région.

Afin d'accompagner la mise en œuvre de cette circulaire, un groupe de travail, initié par le Ministre de l'Economie et de l'Emploi (composé du Cabinet du Ministre de l'Economie et de l'Emploi, du Cabinet du Ministre-Président, de Bruxelles-Formation, de Bruxelles Pouvoirs Locaux, d'Actiris (+ SAW-B¹⁸), de l'Observatoire des prix de référence dans les marchés publics et du SFPME¹⁹) a été chargé en juin 2018 de préparer l'élaboration d'un vadémécum à l'attention des pouvoirs adjudicateurs.

¹⁸ Solidarité des alternatives wallonnes et bruxelloises.

¹⁹ Service Formation PME.

Suite à la contribution adoptée par le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale le 2 juillet 2018²⁰, par laquelle il demandait que les secteurs professionnels soient associés à ce travail, le Conseil économique et social a organisé plusieurs réunions au cours desquelles la nécessité d'adopter une approche sectorielle quant à la problématique des clauses sociales dans les marchés publics s'est clairement imposée. Dans ce cadre, les participants à ces réunions ont identifié six secteurs (construction, nettoyage, gardiennage, ICT, catering et parcs et jardins) à analyser du point de vue de cette thématique. L'Observatoire a assuré le secrétariat de ces réunions.

Afin de poursuivre les travaux, l'objectif de l'Observatoire consistera à aider les secteurs précités à élaborer des fiches sectorielles concertées entre les interlocuteurs sociaux. L'objet de ces fiches vise à reprendre l'expérience des secteurs quant aux clauses sociales, tant du point de vue des forces que des faiblesses, des opportunités que des menaces. Sur base du contenu de ces fiches, des réunions seront planifiées en 2019 dans le but d'aboutir à l'élaboration de clauses sociales fonctionnelles, adaptées aux réalités de chaque secteur et tenant compte de leurs besoins.

2.5. Modification de l'ordonnance du 3 avril 2014 portant création de l'Observatoire

Du fait de l'adoption de la nouvelle loi relative aux marchés publics du 17 juin 2016, les références reprises dans l'ordonnance du 3 avril 2014 portant création d'un Observatoire des prix de référence dans les marchés publics au sein du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale sont obsolètes et doivent être adaptées.

L'Observatoire, en collaboration avec la Direction des Marchés Publics de Bruxelles Pouvoirs Locaux, a travaillé en 2018 sur les textes définissant ses missions.

L'objectif est notamment de :

- rationaliser les procédures par lesquelles les pouvoirs adjudicateurs saisissent l'Observatoire d'une demande d'avis ;
- formaliser la transmission, par les pouvoirs adjudicateurs, des informations nécessaires à l'exercice des missions ;
- établir les formalités nécessaires à la saisine de l'Observatoire par les pouvoirs locaux ;
- implanter la nouvelle mission d'analyse de la capacité économique et financière des opérateurs économiques soumissionnant à un marché public.

Un projet d'ordonnance a été transmis au Gouvernement.

2.6. Réseau bruxellois des acheteurs publics régionaux

Le Réseau bruxellois des acheteurs publics régionaux est un groupe de travail dédié à la thématique des marchés publics rassemblant les acteurs régionaux. Son but principal est la mise en commun des bonnes pratiques, des connaissances et des expériences dans le cadre du prescrit légal et du traitement des dossiers de marchés publics.

Les objectifs fixés sont :

- l'organisation de dialogues autour des sujets d'actualité en matière de marchés publics ;

²⁰ C-2018-006-CES.

- la création d'un réseau d'acheteurs ;
- l'échange de bonnes pratiques ;
- le partage d'expériences, discussions autour de cas pratiques avec d'autres collègues de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- le partage de modèles de documents ;
- la centralisation de certains marchés ;
- l'intervention d'experts sur des sujets précis.

L'Observatoire a participé à la mise en place du Réseau, notamment par la participation à la rédaction de son texte fondateur. Il est également membre du comité de coordination. A ce titre, il a participé en 2018 à une réunion de lancement et à une réunion plénière pendant laquelle les missions de l'Observatoire ont été rappelées. Le « Guide des bonnes pratiques dans les marchés publics » et ses objectifs y ont été également présentés. L'Observatoire participe également à l'organisation des futurs workshops.

2.7. Activités diverses

2.7.1. Participation de l'Observatoire à divers évènements

En 2018, l'Observatoire a mis son expertise à disposition des acheteurs publics à plusieurs reprises. Il est en effet intervenu dans le cadre de formations, séminaires et journées d'informations afin de faire part de son expérience, de présenter ses travaux et de relayer ses connaissances :

- **Séminaire « Marchés publics : les bonnes pratiques à mettre en œuvre - Les prix dans les marchés publics »²¹**

Deux exposés ont été présentés par les agents de l'Observatoire dans le cadre du séminaire « Marchés publics : les bonnes pratiques à mettre en œuvre - Les prix dans les marchés publics ». Le premier s'intitulait « Focus sur l'analyse du prix de la main d'œuvre : où trouver les informations utiles ? Exemple des secteurs du nettoyage, du gardiennage et du catering ». Il s'agissait en pratique de présenter les missions de l'Observatoire et de relever, en ce qui concerne les secteurs cités, quelques points d'attention quant à la composition du coût de la main d'œuvre. La seconde intervention a consisté à présenter la procédure de vérification des prix au sens de la réglementation ainsi qu'à faire un exposé des justifications de prix considérées comme admissibles par le Conseil d'Etat.

- **Formation « La problématique du prix dans les marchés publics »²²**

Un exposé s'intitulant « La vérification des prix : retour d'expériences de l'Observatoire des prix de référence dans les marchés publics » a été présenté dans le cadre de la formation « La problématique du prix dans les marchés publics ». Il s'agissait en pratique de présenter les missions de l'Observatoire et de lister, pour quelques secteurs des services, quelques-uns des points d'attention quant à la composition du prix.

²¹ Séminaire organisé par IFE by Abilways.

²² Formation organisée par ESIMAP (Centre d'Etudes, de Services et d'Information en matière de Marchés Publics).

- **Comité Construction de la CSC²³**

Le « Plan des 7 mesures visant à réduire les risques de fraude sociale dans la commande publique » a été présenté dans le cadre d'un Comité Construction de la CSC. L'objectif était de présenter les initiatives prises par le Gouvernement bruxellois et destinées à limiter les risques de dumping social dans la commande publique.

2.7.2. Tenue d'un répertoire de jurisprudence et analyse de la nouvelle législation

Dans l'objectif de développer une expertise relative aux missions qui lui sont attribuées, l'Observatoire continue d'alimenter son répertoire de jurisprudence. Ce répertoire a pour but d'outiller celui-ci en matière d'arguments juridiques afin d'être en mesure de répondre aux demandes adressées par les pouvoirs adjudicateurs.

De plus, et compte tenu de l'actualité récente en matière de marchés publics, l'Observatoire a réalisé des fiches techniques sur base de la nouvelle législation, notamment concernant la procédure de sélection et la vérification des prix.

2.7.3. Comité de pilotage de l'étude « Réinternalisation des métiers peu qualifiés »

Dans le contexte des travaux de la Stratégie GO4 Brussels 2025, une étude portant sur l'identification et les conditions éventuelles de réinternalisation de métiers peu qualifiés – et actuellement externalisés – dans la fonction publique régionale bruxelloise a été lancée en 2017.

L'Observatoire est membre du comité de pilotage de cette étude et a, à ce titre, participé aux réunions et aux discussions à propos du projet de rapport de l'étude.

2.7.4. Formations et séminaires

En 2018, l'Observatoire a participé aux formations et séminaires suivants :

- « Security Tender Day » (janvier 2018).
- « Marchés publics : les bonnes pratiques à mettre en œuvre » (février 2018).
- « Uitsluitingsgronden en kwalitatieve selectie » (février 2018).
- « ICT & Public Sector » (mars 2018).
- « Marchés publics : les bonnes pratiques à mettre en œuvre » (mars 2018).
- « Marchés électroniques, DUME²⁴ et autres innovations récentes » (avril 2018).
- « Rédiger un bon cahier des charges » (mai 2018).
- « La problématique du prix dans les marchés publics » (mai 2018).
- Séminaire « Comment répondre à un appel d'offre ? » (juin 2018).
- Séminaire « Appels d'offres de l'administration Bruxelloise et du CIRB » (juin 2018).
- « La lutte contre le dumping social : nouvelles obligations et opportunités » (juin 2018).

²³ Confédération des syndicats chrétiens.

²⁴ Document unique de marché européen.

- « Chronique de jurisprudence 2017-2018 » (septembre 2018).
- « Genre et marchés publics » (octobre 2018).
- « Les particularités des marchés de services » (novembre 2018).
- « L'analyse des offres » (novembre 2018).
- « GDPR » (novembre 2018).
- « Le nouveau Code des sociétés et des associations » (décembre 2018).

3. Communication

3.1. Création d'un logo « Observatoire »

Afin de renforcer son identité visuelle, l'Observatoire a travaillé à la création de son logo et à sa déclinaison sur ses différents documents et supports (comptes rendus, avis, notes techniques, courriers, rapports, signatures électroniques, etc.).



3.2. Pages web du Conseil économique et social consacrées à l'Observatoire

Les [pages web du Conseil économique et social consacrées à l'« Observatoire »](#)²⁵ servent à la fois de vitrine aux activités de l'Observatoire et de point de contact avec celui-ci. On y retrouve notamment une présentation du service, ainsi que l'ordonnance du 3 avril 2014 portant création de l'Observatoire.

C'est également sur ces pages que les pouvoirs adjudicateurs peuvent trouver différents documents utiles publiés par l'Observatoire :

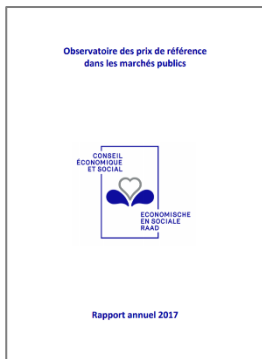
- cahiers des charges-type ;
- notes techniques et de synthèse spécifiques aux secteurs investigués ;
- formulaires de saisine de l'Observatoire ;
- « Guide de bonnes pratiques dans les marchés publics » ;
- rapports annuels.

3.3. Nouvelles publications de l'Observatoire

En 2018, l'Observatoire a édité de nouvelles publications disponibles sur [les pages web du Conseil économique et social qui lui sont consacrées](#)²⁶.

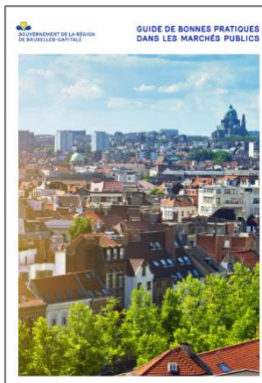
²⁵ <https://ces.irisnet.be/fr/observatory/>.

²⁶ <https://ces.irisnet.be/fr/observatory/publications-et-documents-utiles>.



* **Rapport annuel 2017**

Le Rapport annuel de l'Observatoire des prix de référence dans les marchés publics reprend toutes les activités menées en 2017.



* **Guide des bonnes pratiques dans les marchés publics**

Le « Guide des bonnes pratiques dans les marchés publics » rassemble notamment les recommandations de bonnes pratiques formulées par le GT « Dumping ». Il a pour but de fournir aux pouvoirs adjudicateurs des outils pour les aider dans la passation de leurs marchés publics et dans la lutte contre les pratiques liées au dumping social.

* **Autres documents utiles**

En 2018, l'Observatoire a retravaillé et mis à disposition plusieurs documents à l'intention des pouvoirs adjudicateurs.

- **Services de gardiennage/surveillance :**
 - Cahier des charges-type.
- **Services de restauration collective/catering :**
 - Recommandations spécifiques aux marchés publics de restauration collective/catering.
 - Document de synthèse de la commission paritaire 302.

Des documents sont également disponibles pour les **services d'impression** :

- Synthèse de la commission paritaire 130.
- Formule de révision de prix propre au secteur.
- Document reprenant un exemple d'inventaire et de spécifications techniques.
- Recommandations spécifiques aux marchés publics d'impression.